INFORMATION AUX PARENTS 2026-2027

1re communication	Le 15 octobre 2026.	
1er bulletin 31 août au 6 novembre 2025	Le 18 novembre 2026 en soirée. Disponible à partir du 19 novembre sur Mozaïk	**20%** du résultat final de l'année.
2e bulletin 9 novembre au 19 février 2027	Disponible à partir du 12 mars 2027 sur Mozaïk.	**20%** du résultat final de l'année.
3e bulletin 22 février au 22 juin 2027	Disponible à partir du 5 juillet 2027 sur Mozaïk.	**60%** du résultat final de l'année. Les épreuves du MEES ont une valeur de **20%** du résultat de l'année.

La note finale au bulletin est une combinaison de notes et d'observations recueillies en cours et en fin d'étape.

<u>En cours d'étape</u>, la nature d'une évaluation peut correspondre à : un travail en classe, une situation d'évaluation, une dictée, un entretien tête à tête, un atelier, une évaluation en lien avec le matériel pédagogique utilisé, etc.

LA COMMUNICATION ÉCOLE–MAISON

La communication entre l'école et la maison est un outil essentiel à la réussite scolaire de votre enfant. Ce feuillet se veut un outil d'information afin que vous soyez renseignés sur les principales évaluations qui auront lieu tout au long de l'année et les moments d'évaluation prévus.

Les

	Communiquer		X	X	
Mathématique	Résoudre une situation-problème		X	X	
	Raisonner	X	X	X	
Anglais	Communiquer	X	X	X	
	Comprendre des textes lus et entendus		X	X	
	Écrire des textes		X	X	
Culture et citoyenneté québécoise			X	X	
Arts plastiques			X	X	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X	X	X	
Sciences et technologie		X	X	X	
Art dramatique			X	X	
Éducation physique et à la santé			X	X	
Savoir communiquer				X	Un commentaire apparaitra au bulletin.

épreuves de fin d'année sont obligatoires et relèvent du MEES ou de la CSSRDN. Les écoles les font passer aux élèves dans des conditions uniformes et à une date ou période retenue selon un horaire officiel.

À moins d'autorisation ou d'une **raison jugée valable par la direction d'école, votre enfant doit être présent lors de la passation des épreuves obligatoires** ministérielles ou du centre de service. **Il peut obtenir la note de 0 s'il s'absente sans motif valable**. Il est à noter que les voyages ne sont pas des raisons valables de s'absenter.